

2024-73



**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION DE DON AVEC MADAME ELISABETH FOURNIER**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 – 13 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle Angelini sur le fondement de l'article L 20211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de don faite à la commune par Madame Elisabeth FOURNIER,

Considérant que cette donation représente un intérêt culturel pour les Bouscatais et qu'elle n'impose ni condition, ni charge à la commune,

**D É C I D E**

Article 1er : Une convention est signée avec Madame Elisabeth Fournier, domiciliée au 74 avenue de Tivoli – 33110 LE BOUSCAT en vue d'accepter la donation d'un piano droit noir de marque YAMAHA modèle c108.

Article 2 : Ce piano sera conservé à l'école de musique municipale du Bouscat et utilisé dans le cadre des cours, des manifestations et activités culturelles.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 15/07/24

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée à l'Action culturelle

Emmanuelle ANGELINI